



Demande réparation locative

Par **COPREAU Christelle**, le **10/10/2017 à 13:34**

bonjourrrrrj'étais locataire 7 an après départ de mon studio de 14m2 le propriétaire me demande 1200€ pour réparation locative.il m'a envoyé une facture globale de la mise a neuf le logement présentant 2300€ et un chiffrage fait par une autre société qui estime que les réparation locative s'enlèvent a 1200€ sans aucune facture pour chaque type de réparation. en effet le bailleur a pris pour le sujet un avocat qui essayé de m'intimidé .rrrrque vous me conseiller maitres pour que je puisse solutionner ce litige avec le bailleur.rrrnmerci d'avance

Par **Lag0**, le **10/10/2017 à 13:37**

Bonjour,
Si le bailleur vous présente la facture 7 ans après votre départ, il y a prescription depuis longtemps...

Par **COPREAU Christelle**, le **10/10/2017 à 13:39**

bonjourrrrrnon je me suis mal exprimé juste après mon départ par contre je suis resté locataire 7 ans

Par **morobar**, le **10/10/2017 à 15:45**

Bonjour,
Le bailleur ne peut que valoriser les écarts entre les états des lieux d'entrée et de

sortie.
La vétusté et le vieillissement naturel sont à exclure.
Nul besoin de factures, les devis suffisent.